



CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 18/12/2023

Le Conseil municipal du VILLE DE BOE régulièrement convoqué, s'est réuni le lundi 18 décembre 2023 en session publique ordinaire et au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Pascale Luguët, Maire.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n° 11 - demande-subvention-DETR

Présents :

Madame LUGUET Pascale Maire

Monsieur JUDIT Jean-François, Madame LEBEAU Françoise, Monsieur PANTEIX Daniel, Madame MANDEIX Catherine, Monsieur LUNARDI Daniel, Madame FAVARD Odile, Monsieur ORDRONNEAU Cyriaque, Madame PLA-RODRIGUEZ Lise **Adjoints**

Madame PERTHUIS Nicole, Madame TRUILHE Aline, Madame FORNASARI Monique, Madame FRECHET Christine, Monsieur LAFUENTE Jean-Michel, Monsieur SAINT-BEAT Frédéric, Madame RELLA Stéphanie, Madame FERNANDEZ Stéphanie, Madame PIOFFET Nelly, Madame MANSE Corinne, Madame SADRES Valérie, Monsieur RESSEGUIER Frédéric, Madame LASSORT Sheihnas **Conseillers Municipaux**

Absents excusés :

Monsieur DEL FIORENTINO Julien (donne pouvoir à Madame PLA-RODRIGUEZ Lise),
Monsieur GAMBART René (donne pouvoir à Madame LASSORT Sheihnas)

Nombre de membres afférents au Conseil :	029
Nombre de membres en exercice :	029
Nombre de membres présents :	022
Nombre de suppléants :	00
Nombre de procurations :	02

I - Exposés des motifs

Par délibération n° 2022-62-004 du 15 décembre 2022, le conseil municipal a sollicité une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la création d'une maison médicale sur une ancienne friche commerciale.

Le dossier de demande a été suspendu dans l'attente de la désignation du maître d'œuvre et de son avant-projet et doit être représenté pour 2024.

Le budget prévisionnel des travaux n'a pas été modifié et est fixé à 1 000 000 d'euros hors taxe. Le plan de financement se présente de la façon suivante :

DEPENSES (HT)		RECETTES	
Travaux	1 000 000 €	Agglomération d'Agen	200 000 €
		DETR	400 000 €
		Ville de Boé	400 000 €
TOTAL	1 000 000 €	TOTAL	1 000 000 €

II - Considérants et références juridiques

Vu les critères d'éligibilité à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux,
Vu l'avis favorable du bureau municipal,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à LA MAJORITE

ABSTENTION(S) : Madame MANSE Corinne

CONTRE : Madame SADRES Valérie, Madame LASSORT Sheihnas mandataire de Monsieur GAMBART René, Madame LASSORT Sheihnas

SOLLICITER : auprès de la Préfecture, une dotation d'équipement des territoires ruraux, catégorie Bâtiments communaux, au taux de 40% du montant des travaux pour la création d'une maison médicale sur une ancienne friche commerciale,

AUTORISER : madame le Maire à signer tout document afférent.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Madame Stéphanie
FERNANDEZ

Mme Pascale Luguet